

**Rapport succinct**  
**de la réunion du conseil communal du 14 février 2025**  
**Salle Nic Birtz, Hôtel de Ville**

Présents : Monsieur Dan Biancalana, bourgmestre ; Monsieur Loris Spina (à l'exception du point numéro 8 de l'ordre du jour) ; Madame Josiane Di Bartolomeo-Ries ; Monsieur René Manderscheid (à l'exception du point numéro 3.9 de l'ordre du jour) et Madame Claudia Dall'Agnol (à l'exception du point numéro 3.11 de l'ordre du jour), échevins.

Madame Semiray Ahmedova ; Monsieur Diogo Costa (à l'exception des points numéros 3.7, 3.9 et 11 de l'ordre du jour) ; Madame Fabienne Dimmer ; Messieurs Jean-Paul Gangler, Roby Goergen ; Madame Michèle Kayser-Wengler ; Messieurs Claude Martini (à l'exception du point numéro 3.9 de l'ordre du jour), Marc Meyer (à l'exception du point numéro 3.4 de l'ordre du jour), Yves Steffen (à l'exception du point numéro 3.4 de l'ordre du jour) ; Mesdames Rosella Spagnuolo, Carole Thoma et Monsieur Romain Zuang, conseillers.

Patrick Bausch, secrétaire communal.

Délégations : Madame Françoise Kemp, conseillère communale, a conféré une délégation pour voter en son nom et pour son compte à Madame Michèle Kayser-Wengler, conseillère communale, pour l'ensemble des points de l'ordre du jour.

Madame Martine Bodry-Kohn, conseillère communale, a conféré une délégation pour voter en son nom et pour son compte à Monsieur Roby Goergen, conseiller communal, pour l'ensemble des points de l'ordre du jour.

Monsieur Diogo Costa, conseiller communal, a conféré une délégation pour voter en son nom et pour son compte à Madame Fabienne Dimmer, conseillère communale, pour le point numéro 11 de l'ordre du jour.

Début de la séance publique à 08.00 heures.

Monsieur le bourgmestre ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les présents.

Il est de suite procédé à la liquidation de l'ordre du jour.

**Point numéro 1 de l'ordre du jour – Correspondance**

Il n'y a pas de correspondance à destination du conseil communal.

**Point numéro 2 de l'ordre du jour – Circulation**

- 2.1. Le conseil communal décide, à l'unanimité, de modifier le règlement général de la circulation pour prévoir deux emplacements pour livraisons dans la rue de la Libération, à hauteur de la maison numéro 177 et de la maison numéro 229.
- 2.2 Avec 15 voix contre 4 est approuvée la réglementation temporaire de l'avenue Grande-Duchesse Charlotte. Ce règlement définit l'avenue Grande-Duchesse Charlotte comme zone piétonne du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 30 septembre 2025, chaque fois entre 12.00 et 06.00 heures.
- 2.3 Le conseil communal confirme unanimement un règlement d'urgence à caractère temporaire de la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins pour réglementer la circulation dans la route de Luxembourg à l'occasion de travaux de terrassement pour le renouvellement du raccordement de la canalisation des eaux mixtes de l'immeuble en construction au numéro 121.

**Point numéro 3 de l'ordre du jour – Finances**

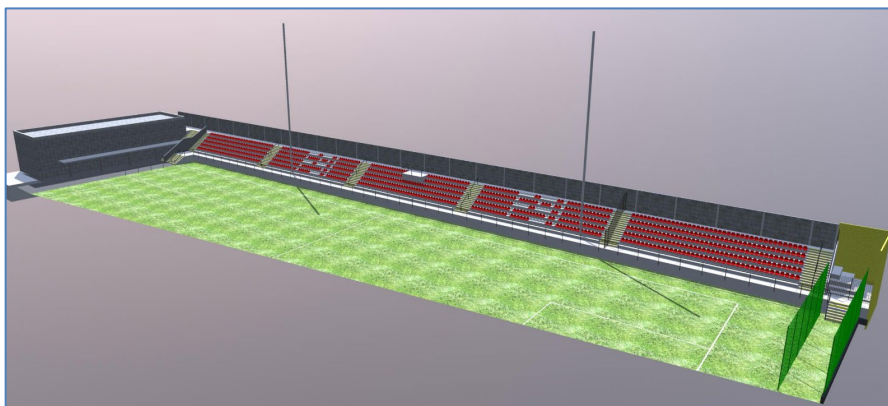
Tous les dossiers suivants en matière de finances communales sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal :

- 3.1. le devis estimatif du service communal de l'éclairage public pour un montant de 200'000,- €, toutes taxes comprises, relatif à l'installation d'un éclairage de la piste cyclable le long du parc Le'h, piste qui relie la rue Curie et Forêt à la Zone Industrielle Wolser H. Cet éclairage innovant respecte l'environnement et améliore la sécurité et le confort des usagers des pistes cyclables. Des lampes à lumière ambrée sont combinées à un système de contrôle intelligent et innovant qui repose sur une technologie de détection de mouvement :

l'éclairage s'active uniquement lorsqu'un cycliste ou un piéton est détecté, garantissant ainsi une consommation d'énergie optimisée en maintenant une visibilité optimale ;

- 3.2 le projet définitif, plans et devis, établi par notre service de l'architecture et des domaines, travaux neufs et le bureau INCA Ingénieurs Conseils Associés Sàrl, d'un montant de 1'510'000,- €, taxes et honoraires compris, relatif à la reconstruction des tribunes du Stade Jos Nosbaum.<sup>1</sup>

Le stade Jos Nosbaum est un stade de football traditionnel aménagé dans les pentes des collines délimitant la ville du côté Est. Les anciens gradins, modifiés au fil des années en tribune à places assises se présentent dans un état très vétuste depuis des années. La Ville se voit contrainte de réaliser une rénovation plus substantielle des gradins face aux exigences toujours croissantes.



Les gradins actuels comportent 5 rangées de sièges et présentent une série de défauts nécessitant une réhabilitation plus durable, dont principalement : ● la vétusté des anciennes constructions ● la pente trop raide de 45° des gradins et des escaliers ● le mauvais champ de vision depuis la rangée inférieure actuelle ● la vétusté du mur d'enceinte en partie supérieure des gradins.

Avec l'adoption du projet, ces défauts seront évacués et les gradins seront réhabilités. Après la mise en soumission, le début des travaux est programmé dès la rentrée des congés collectifs 2025, afin de permettre encore l'utilisation du stade entier pour les matchs de Coupe d'Europe au début de la saison prochaine 2025/2026 ;

- 3.3 le plan pluriannuel de financement des exercices 2026 à 2028 est présenté et discuté séance tenante. A titre d'information est reproduite ci-après la liste des grands projets de construction (dépenses extraordinaires) pour les années 2026 à 2028 avec les investissements estimatifs.

Projet voté	Montant estimé (€)	Vote conseil communal	Devis (€)
Bassin de rétention – Burange	9'570'000,-	30/09/2022	9'577'150,-
Route de Boudersberg / Mont St Jean – réaménagement	7'500'000,-	25/03/2022	7'500'000,-
Eclairage public (LED) – Phase 3 (fournitures)	1'000'000,-		
Chantiers postes – Phase 2 (solde)	1,400'000,-	16/07/2021	3'300'000,-
Conduite d'eaux usées entre le quartier NeiSchmelz et le bassin de rétention Burange (conduite refoulement), phase 2 (rte de Burange – rues N. Metz – P. Krier – JFK – Pasteur)	3'660'000,-	09/02/2024	3'410'000,-
Extension Asile pour animaux (solde)	5'800'000,-	16/07/2021	5'995'000,-
Logements sociaux (maisons) – Rue Nic Bodry (solde)	4'830'000,-	03/05/2024	9'695'000,-
Logements sociaux – rue de la Fontaine	4'290'000,-		
Logements sociaux – route de Luxembourg	2'150'000,-		
Logements sociaux – VEFA – 218, rue des Champs	3'910'000,-	03/05/2024	3'910'000,-
Nouveaux ateliers communaux - Phase 1 (solde)	8'140'000,-	25/10/2021	24'955'252,-
Strutzbierg C – Piscine et gymnase (solde)	3'700'000,-	06/12/2024	26'000'000,-
Hall CAD et Centre de Tennis – Stade JFK	17'380'000,-	28/04/2023	17'380'000,-
CSRH – installation panneaux photovoltaïques	1'560'000,-	19/09/2023	1'652'000,-

Projet non-voté	Montant estimé (€)
Rue Mayrisch St Hubert – aménagement chemin mixte piétons/cyclistes	1'560'000,-
Croisement rue JP Thiel – P. Dupong – F. Schumacher vers bassin de rétention Burange	2'640'000,-
Conduite d'eaux usées entre le quartier NeiSchmelz et le bassin de rétention Burange (conduite refoulement)	
Phase 1B (rue de l'Etang)	1'340'000,-
Phase 3 (rues Pasteur – Hellange vers bassin rétention)	3'680'000,-

<sup>1</sup> Vue d'ensemble – Modèle 3D des gradins du Stade Jos Nosbaum – bureau INCA Ingénieurs Conseils Associés Sàrl – Niederanven

Place Gymnich – réaménagement	1'640'000,-
Rue Gaffelt – Zone 30 – réaménagement	1'720'000,-
Rue An der Foxenhiel (total estimé 5,03 millions €)	2'640'000,-
Inspection par caméra du réseau des canalisations	1'400'000,-
Aire de jeux Soibelkaul	500'000,-
Complexe scolaire Quartier Baltzing (total estimé 40 millions €)	37'000'000,-
Extension école Deich – maison relais et école (total estimé 9,60 millions €)	8'600'000,-
Extension école Boudersberg – maison relais et école	9'300'000,-
PAP « A Bellëg » – nouvelle crèche	7'500'000,-
Logements sociaux – PAP « A Bëllëg » – divers projets	19'100'000,-
Logements sociaux – PAP « Citroën »	2'450'000,-
Logements sociaux – ancienne école Echerdahl	3'000'000,-
Logements abordables – 71, rue de la Paix	850'000,-
Récupération hall NeiSchmelz et remontage site ateliers communaux	1'700'000,-
Eglise St Martin – divers travaux de rénovation	750'000,-
Stade Jos Nosbaum – buvette et tribunes	4'600'000,-

- 3.4 les tarifs d'utilisation du réseau de distribution de gaz naturel et les modifications à apporter au chapitre XIV : Gaz – du règlement-taxes général pour l'année 2025 ;
- 3.5 le contrat de bail commercial de sous-location conclu avec Monsieur Daniel Kasindi Naimana pour la durée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, au sujet de la sous-location du local à usage commercial, sis 38, avenue G.-D. Charlotte dans le cadre d'un projet de type « pop-up stores » pour l'exploitation de son magasin « Kasadalux S.à r.l. – SIS » ;
- 3.6 le premier avenant au contrat de bail commercial de sous-location conclu avec la société MeLord S.à r.l., au sujet de la sous-location du local commercial sis 77, avenue G.-D. Charlotte, qui prévoit un loyer mensuel de 1'500,- € (+charges) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;
- 3.7 sur demande de la société coopérative « Co-Labor » et conformément aux dispositions du contrat de bail commercial, la résiliation du contrat de bail commercial avec la société coopérative « Co-Labor » au sujet du local commercial sis 14-16, rue de la Libération avec effet au 31 mars 2025 ;
- 3.8. les actes de vente suivants relatifs à l'acquisition d'emprises :
- société anonyme MDU S.A., terrain avenue G.- D. Charlotte ;
  - Monsieur Jean Christophe Lassine, terrain route de Burange ;
- 3.9 le devis estimatif du service communal technique des bâtiments pour un montant de 60'000,- €, toutes taxes comprises, relatif au remplacement de la ventilation de la salle des sports et de judo à l'école Gaffelt ;
- 3.10 le devis estimatif du service communal d'entretien des bâtiments pour un montant de 75'000,- €, toutes taxes comprises, relatif au renouvellement de la toiture de l'école Wolkeschdahl ;
- 3.11 le devis estimatif du service communal d'entretien des bâtiments pour un montant de 160'000,- €, toutes taxes comprises, relatif au renouvellement de la toiture plate du gymnase à l'école Brill ;
- 3.12 le devis estimatif du service communal technique des bâtiments pour un montant de 30'000,- €, toutes taxes comprises, relatif à la mise en place d'une ventilation dans les entrepôts des caves de l'école Boudersberg ;
- 3.13 le devis estimatif du service communal d'entretien des bâtiments pour un montant de 130'000,- €, toutes taxes comprises, relatif au remplacement de la clôture sur le site de l'Arrow Club Gënzebiërg ;
- 3.14 le devis estimatif établi sur base des estimations de coûts fournies par le bureau d'études BEST Ingénieurs-Conseils pour un montant de 530'000,- €, toutes taxes comprises, relatif à l'inspection par caméra et à l'évaluation de l'état de l'ensemble du réseau de canalisation et des collecteurs d'assainissement de la Ville ;
- 3.15 le devis remanié, établi par le service de l'architecture et des domaines et par le service de la gestion et du maintien du patrimoine, d'un montant de 6'400'000,- €, toutes taxes comprises, pour la construction d'une structure provisoire (containers) pour l'école Brill, l'école Baltzing et l'école de musique (département de danse) ;
- 3.16 l'allocation des subsides extraordinaires suivants :
- 100,00- € .....à l'association « Fondation Lëtzebuërger Blannevereënung » en tant que subside communal pour l'année 2025 ;
  - 2'149,16- € .....aux scouts « Les Peaux-Rouges » en tant que subside équivalent à 50 % de la participation étatique pour l'acquisition d'un système de projection moderne laser pour le home scout ;

- 150,00- € .....aux associations Amicale Centre d'Intervention Dudelange, Amici Vespa Diddeleng, Fuesveräin Knabbermäis, Gréng Scouten a Guiden Diddeleng, LGS Groupe St Jean Diddeleng, Union des Bons Amis de Burange pour la participation au cortège Saint Nicolas 2024 ;
- 100,00- € .....aux associations Amitié Portugal Dudelange, Basket T71 Dudelange, F91 Diddeleng, Grupo de Concertinas Saudades Lusitanas, Harmonie Municipale Dudelange, Handball Diddeleng, Les Peaux-Rouges pour la participation au cortège Saint Nicolas 2024 ;
- 50,00- € .....aux associations Aikido-Dojo Diddeleng, Association Culturelle des Trois Frontières, DeLux Show Girls, Cercle de Billard Dudelange, Drum N'Twinx Fanat X, DT Diddeleng, Fair Trade Diddeleng, Gëlle Joeren, Neoplan Fan Club, Pësperkëscht Diddeleng, Red Sappers Baseball, Taekwando Academy Dudelange, Syndicat d'Initiative et du Tourisme pour la participation au cortège Saint Nicolas 2024.

#### Point numéro 4 de l'ordre du jour – Aides au logement

Le conseil communal approuve, à l'unanimité, les modifications au règlement concernant l'aide au logement accordée par la Ville de Dudelange dans le cadre de la loi modifiée du 7 août 2023 relative aux aides individuelles au logement.

Aux termes de ce règlement, la Ville de Dudelange accorde une aide financière pour l'acquisition, la construction, l'amélioration, la transformation, la rénovation, l'assainissement énergétique d'un logement ou la création d'un logement intégré ainsi que pour les frais d'aménagements spéciaux de logements répondant aux besoins de personnes en situation de handicap.

Le logement intégré fait partie d'une maison de type unifamilial et appartient au propriétaire du logement principal. Il est subordonné en surface au logement principal. Un seul logement intégré est admis par maison unifamiliale.

Les logements sont destinés à l'habitation et sont situés sur le territoire de la Ville.

Sont concernées toutes les personnes qui bénéficient de la part de l'Etat : ● soit d'une prime d'accession à la propriété ● soit d'une prime d'amélioration ● soit d'une prime pour aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes en situation de handicap ● soit d'une prime de création d'un logement intégré.

Le montant de l'aide communale au logement est fixé comme suit :

1. pour la prime d'accession à la propriété, un supplément à la prime d'accession à la propriété équivalant à un maximum de 50% du montant de la prime accordée par l'Etat ;
2. pour la prime d'amélioration, un supplément forfaitaire à la prime d'amélioration accordée par l'Etat d'un montant de 1'500,- € ;
3. pour la prime pour aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes en situation de handicap, un supplément à la prime équivalant à un maximum de 50% du montant de la prime accordée par l'Etat ;
4. pour la prime de création d'un logement intégré, un supplément forfaitaire à la prime de création d'un logement intégré de 2'500,- €, respectivement de 5'000,- € par logement intégré si la 1<sup>re</sup> occupation a lieu après le 7 août 2023 et qui est achevée avant le 31 décembre 2026.

#### Point numéro 5 de l'ordre du jour – Congé politique

Avec 10 voix contre une et 8 abstentions, le conseil communal décide de fixer le supplément de quinze heures de congé politique par semaine comme suit :

- neuf heures à Madame Claudia Dall'Agnol, échevine, déléguée au SICEC et au TICE ;
- quatre heures à Madame Josiane Di Bartolomeo-Ries, échevine, déléguée au SIGI ;
- deux heures à Monsieur Loris Spina, échevin, délégué au SES et au STEP.

#### Point numéro 6 de l'ordre du jour – Ressorts scolaires de l'enseignement fondamental

La répartition des ressorts scolaires à partir de l'organisation scolaire 2025/2026 est approuvée unanimement.

## Point numéro 7 de l'ordre du jour – Urbanisme<sup>2</sup>

Le Projet d'Aménagement Particulier « Nouveau Quartier » « Ribeschpontergriecht » concernant des fonds sis à Dudelange aux lieux-dits « Bei Ribeschpontergriecht », « Op Ribeschpont » et « rue des Champs », présenté par le bureau WW+ s.à r.l. pour le compte de Lionstone South S.à r.l. est approuvé unanimement en tenant compte de l'avis de la cellule d'évaluation du 7 novembre 2024.

Le projet, à réaliser sur un terrain d'une envergure de 2,03 hectares, vise l'aménagement de 31 lots destinés à la construction de 76 unités de logement dont 15 logements abordables et prévoit



une cession de 18,23% du terrain brut à la commune (domaine public communal). De plus, le projet est pourvu d'une construction existante sur un lot. La mixité des logements se répartit sur 25 maisons unifamiliales dont 3 isolées, 2 jumelées, 22 maisons en bande ainsi que sur 51 unités de logement collectifs, réparties dans 3

immeubles isolés. La densité de logements s'élève à 37,5086 unités de logement par hectare brut.

## Point numéro 8 de l'ordre du jour – Commissions consultatives

Les changements au sein de la composition des commissions consultatives communales et la nomination de nouveaux membres ci-après sont approuvés à l'unanimité :

a) la désignation des membres dans les commissions suivantes :

<b>1. Commission de l'enseignement musical</b>		
Membre		Vincent Reding, représentant de la commune de Weiler-la-Tour
Membre consultatif		Paul Klein (Harmonie Municipale Bettembourg) remplace Nadja Diels (Fanfare Huncherange-Noertzange-Fennange)
Secrétaire		Laurent Felten remplace Bob Morhard
<b>2. Commission des finances, du budget et de l'économie</b>		
Membre :	LSAP	Max Di Bartolomeo remplace Brit Schlussnuss
<b>3. Commission de l'égalité des chances et la non-discrimination</b>		
Membre :	CSV	Christopher Sirres remplace Kelly Pleim
<b>4. Commission des jeunes</b>		
Membre :	CSV	Luka Campos remplace Kelly Pleim
<b>5. Commission du 3e âge</b>		
Membre :	DP	Jean-Claude Grethen remplace Lotty Pleim

b) à la modification du pool des remplaçants :

Kelly Pleim ne fait plus partie du pool des remplaçants.

## Point numéro 9 de l'ordre du jour – Personnel

Le conseil communal décide unanimement :

- de convertir 2 postes de salariés, carrière A5, chauffeurs, à tâche complète, en postes de salariés, carrière H3, artisans (DAP/CATP), à tâche complète, suivant les dispositions de la convention collective des travailleurs des communes du sud actuellement en vigueur pour l'équipe des espaces verts, gestion et maintien du patrimoine ;

<sup>2</sup> PAP NQ 36 Ribeschpontergriecht – plan et illustration 3D – WW+ s.à r.l. Architecture – Process Design – Urban Design – Esch-sur-Alzette

- de convertir 2 postes de salariés, carrière H1, aide-artisans, à tâche complète, en postes de salariés, carrière H3, artisans (DAP/CATP), à tâche complète, suivant les dispositions de la convention collective des travailleurs des communes du sud actuellement en vigueur pour l'atelier de peinture et de maçonnerie, gestion et maintien du patrimoine ;
- de créer un poste d'employé communal à tâche complète, fonction du pédagogue curatif ou psychomotricien, relevant de la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe éducatif et psycho-social pour le service d'éducation et d'accueil ;
- de créer un poste de fonctionnaire communal à tâche complète, relevant de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe technique pour le service d'entretien des bâtiments, gestion et maintien du patrimoine ;

Avec 15 voix et 4 abstentions est décidé de créer un poste de fonctionnaire communal à tâche complète, relevant de la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe technique pour le service de la protection de l'environnement et du développement durable.

Point numéro 10 de l'ordre du jour – Motion soumise par la fraction « CSV » – Service d'accompagnement scolaire intergénérationnel Super Senior

La motion soumise par la fraction « CSV » visant la participation de la Ville de Dudelange au service d'accompagnement scolaire intergénérationnel Super Senior est admise avec la voix de tous les conseillers communaux.

Le « Mouvement pour l'égalité des chances MEC a.s.b.l. » propose un service d'accompagnement intergénérationnel où des seniors aident des enfants de l'école fondamentale à la réalisation de leurs devoirs à domicile.

Ce service, qui vient de fêter ses 5 ans, a pour but de mettre le temps, énergie, savoir et expérience d'une cinquantaine de seniors au service de la jeunesse. Ces seniors accompagnent les enfants pour améliorer leurs résultats scolaires en mathématiques, français et allemand.

Il sera disponible sous peu pour les écoliers de la Ville de Dudelange.

Point numéro 11 de l'ordre du jour – Questions au collège des bourgmestre et échevins

Les questions suivantes ont été soumises au collège des bourgmestre et échevins :

- question « LSAP » – City Bus ;
- question « LSAP » – Frigo solidaire.

Au courant de la discussion de la question relative au Frigo solidaire, les fractions « CSV » et « Déi Gréng » déposent séance tenante une motion à ce sujet. Après discussion, la fraction « CSV » retire sa motion, tandis que la motion soumise par la fraction « Déi Gréng » est unanimement adoptée.

Par l'adoption de la motion, le collège des bourgmestre et échevins est invité

- de maintenir le Frigo solidaire sous la forme prévue dans le cadre du budget participatif ;
- de créer une deuxième offre permettant de mettre à disposition les denrées alimentaires non consommées ;
- de charger la commission des actions sociales d'accompagner le projet et d'aider à sa mise en œuvre ;
- question « Déi Gréng » – renforcement de la ligne ferroviaire Bettembourg-Volmerange-les-Mines et suppression des passages à niveau ;
- question « Déi Gréng » – CR161 – passage pour piétons et cyclistes ;
- question « Déi Gréng » – Tiny Forests ;
- question « Déi Lénk » – TICE.

Il est répondu à la question par le collège des bourgmestre et échevins séance tenante.

La réunion se poursuit ensuite à huis clos.

Des décisions relatives au personnel communal sont avalisées par le conseil communal en séance à huis clos.

Fin de la séance vers 15.30 heures.

Les prochaines séances du conseil communal auront lieu comme suit :

- mardi, 11 mars 2025 à 17.30 heures – réunion informelle et non-publique – présentation du rapport de l'enquête sur la population de Dudelange par le Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et Sociales CEFIS dans le cadre du pacte sur le vivre ensemble interculturel

- lundi, 24 mars 2025 à 17.00 heures – réunion informelle et non-publique – présentation de l’organigramme des services de la Ville
- lundi, 31 mars 2025 à 08.00 heures – séance officielle
- lundi, 28 avril 2025 à 17.00 heures – réunion informelle et non-publique – présentation du projet de construction du complexe scolaire Baltzing
- lundi, 5 mai 2025 à 08.00 heures – séance officielle
- lundi, 2 juin 2025 à 17.00 heures – séance officielle – organisation scolaire et liste 1
- vendredi, 13 juin 2025 à 08.00 heures – séance officielle

\*\*\*